

FILM ET DÉBAT

MARDI 19 FÉVRIER À FOIX

à 20h à la Mairie, salle Jean Jaurès



Le collectif «On veut pas la boucler» contre le puçage des animaux et le fichage des enfants, vous invite à venir discuter après la projection, notamment avec des éleveurs qui refusent de pucer leurs animaux : la pression sur les paysans augmente pour qu'ils rentrent dans le rang... Question de technique... Mais cela ne touche-t-il que les paysans... ?

Puçage des animaux d'élevage : L'identification électronique de tout le troupeau ovin devient obligatoire au 1 juillet 2013. L'administration impose progressivement cette technologie aux éleveurs ovins et caprins depuis juillet 2010. Bientôt, les bovins seront aussi concernés. Pour les éleveurs équin, le puçage, introduit dans un muscle de l'encolure, a été rendu obligatoire subrepticement en 2002. Génotypage des mâles ou sélection génétique obligatoire : À partir de 2015, tous les mâles reproducteurs utilisés en élevage devront être certifiés en fonction de critères génétiques par des organismes agréés, ou bien directement achetés dans des centres de sélection. Les paysans perdront donc la liberté de choisir leurs mâles. Ainsi est-il décidé que s'éteignent les troupeaux traditionnels, adaptés à leur milieu, pour que seule subsiste la logique de rentabilité des labos.. Semences, mettre fin à l'autonomie paysanne : La loi votée en novembre 2011 concernant les semences de ferme fait du droit ancestral du paysan de ressemer sa récolte un acte de contrefaçon... redevance à la clé pour les semenciers. Pour l'appliquer, une traçabilité est nécessaire : pour les semences, le «puçage» sera ainsi réalisé à partir de marqueurs moléculaires.